

Les seniors au travail

La durée du travail est-elle plus faible à l'approche de la retraite ?

En 2016, au-delà de 55 ans, les salariés seniors travaillent plus à temps partiel que les plus jeunes. Une petite partie de ce temps partiel recouvre des situations de cumul emploi-retraite.

Le recours au temps partiel s'accroît avec l'âge. Il est alors plus fréquemment dû à des raisons personnelles et domestiques et à des problèmes de santé. Les ouvriers ont 5,6 fois plus de chances de déclarer être à temps partiel pour raison de santé que les cadres. La part du temps partiel « contraint » est la même chez les seniors que chez les plus jeunes.

Les 55-64 ans à temps partiel ont une durée habituelle hebdomadaire de travail plus courte que les 30-54 ans, 22,1 heures en moyenne. Un peu plus de 40 % d'entre eux occupent un emploi dont la durée est inférieure ou égale à un mi-temps (50 %). À temps complet, la durée habituelle hebdomadaire des seniors est la même que celle des plus jeunes (39,4 heures en moyenne). Leur durée annuelle effective est plus courte (1 654 heures en moyenne), ce qui s'explique, notamment, par des congés maladie plus longs. Les salariés les plus âgés sont les moins contraints aux horaires atypiques et ont davantage des horaires habituels réguliers.

Chez les seniors, les différences de durées du travail entre les hommes et les femmes et entre les cadres et les ouvriers sont identiques à celles observées aux âges intermédiaires. Cependant, des différences apparaissent entre les 55-59 ans et les 60-64 ans, le temps partiel étant notamment plus répandu et plus court chez les plus âgés.

Suite aux réformes des retraites et des dispositifs de retrait précoce d'activité, l'allongement de la vie active a pu se répercuter sur la durée de travail des salariés en fin de carrière. La durée du travail se réduit-elle à l'approche de la retraite ? Cette dernière se traduit-elle par un recours accru au temps partiel ? Ou encore par des horaires de travail plus réguliers ?

Cette étude est basée sur l'enquête Emploi, qui permet la comparaison des temps de travail des seniors (55-64 ans) ayant une activité salariée avec ceux des générations d'âge intermédiaire (30-54 ans). L'enquête permet de cerner les fins de carrière, en distinguant les salariés seniors qui ne perçoivent pas de préretraite ou de retraite de ceux qui sont en situation de cumul emploi-retraite (encadré 3). Pour analyser les fins de carrière, les données qui suivent portent sur les salariés seniors avant pré-retraite et retraite.

Des salariés âgés davantage à temps partiel, plus souvent pour des raisons personnelles et de santé

En 2016, parmi les 55-64 ans ayant un emploi, 83 % sont salariés (tableau 1 et encadré 1) (1). Ces derniers représentent 15 % des salariés âgés de 15 à 64 ans (2).

23 % des salariés seniors travaillent à temps partiel, contre 18 % des 30-54 ans [1]. Les 60-64 ans présentent un taux de temps partiel sensiblement plus élevé que les 55-59 ans (29 % contre 21 %). Au-delà de 55 ans, le temps partiel augmente avec l'avancée en âge ; il avoisine 30 % entre 60 et 63 ans et atteint 41 % à 64 ans. La hausse avec l'âge s'observe pour les deux sexes, indépendamment du fait que les femmes travaillent nettement plus à temps par-

(1) 24 % des non-salariés (à l'exclusion de ceux qui perçoivent une retraite) ont entre 55-64 ans (soit 0,7 million), 15 % entre 55-59 ans et 9 % entre 60-64 ans (tableau 1).

(2) Les 55-64 ans représentent 19 % des salariés âgés de 30-64 ans.

Tableau 1
Répartition des salariés et des non-salariés selon l'âge en 2016

	Ensemble des salariés			Salariés à temps complet		Salariés à temps partiel		Ensemble des non-salariés	
	En %	Effectifs (en millions)	Proportion de salariés parmi les personnes en emploi (en %)	En %	Effectifs (en millions)	En %	Effectifs (en millions)	En %	Effectifs (en millions)
15-29 ans	19,2	4,3	95,4	19,1	3,5	19,5	0,8	7,2	0,2
30-54 ans	65,5	14,8	88,3	66,4	12,3	61,0	2,6	68,3	2,0
55-64 ans	15,4	3,5	83,2	14,5	2,7	19,5	0,8	24,5	0,7
dont 55-59 ans	11,3	2,6	85,3	10,9	2,0	13,0	0,5	15,3	0,4
60-64 ans	4,1	0,9	78,0	3,6	0,7	6,5	0,3	9,2	0,3
Ensemble	100,0	22,7	88,7	100,0	18,5	100,0	4,2	100,0	2,9

Lecture : en 2016, 15,4 % des salariés sont âgés de 55-64 ans.

Champ : ensemble des salariés et des non-salariés âgés de 15 à 64 ans (hors les 55-64 ans qui perçoivent une retraite*) ; France métropolitaine.

*Cette restriction de champ valable pour toute l'étude ne sera pas reportée sous chaque figure.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs Dares.

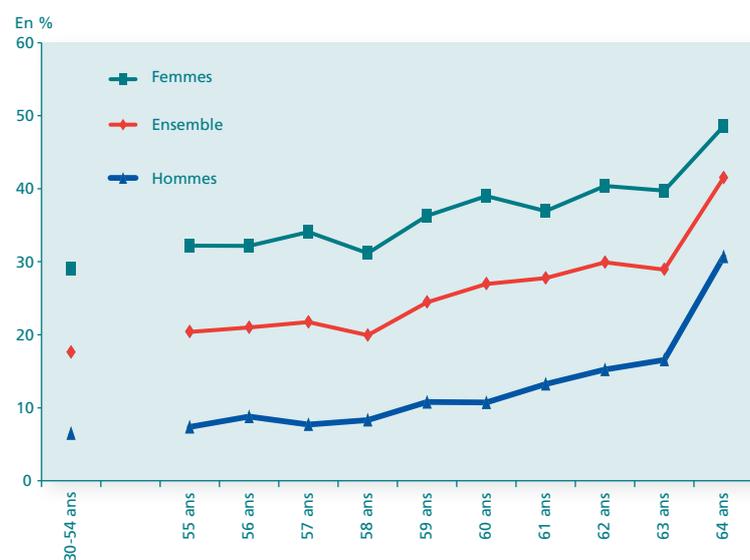
tiel que les hommes, chez les seniors (35 % contre 10 %) comme aux âges intermédiaires (29 % contre 6 %) (graphique 1).

Certaines motivations du travail à temps partiel évoluent avec le cycle de vie. Les 55-64 ans invoquent moins que les 30-54 ans les raisons familiales, comme s'occuper des enfants ou d'une personne dépendante. Cependant la part de ceux déclarant ne pas avoir la possibilité de travailler davantage dans leur emploi actuel est la même dans les deux classes d'âge. La part du temps partiel « contraint » est ainsi la même chez les seniors que chez les plus jeunes. Les seniors se déclarent plus fréquemment que les plus jeunes à temps partiel pour des raisons personnelles et domestiques (21 %), et de santé (14 %) (tableau 2).

Toutes choses égales par ailleurs, les 55-64 ans ont 1,5 fois plus de chances de travailler à temps partiel que les 30-54 ans. Ils ont 2,8 fois plus de chances de déclarer être à temps partiel pour des raisons personnelles et domestiques plutôt que d'être à temps complet et 2 fois plus de chances de l'être pour des raisons de santé (tableau 3). Le temps partiel semble ainsi permettre aux seniors de rester en emploi tout en réduisant leur durée du travail.

De façon *a priori* paradoxale, les 55-59 ans avancent un peu plus les raisons de santé que les 60-64 ans pour justifier leur temps partiel (15 % contre 12 %) (tableau 2) ; ce qui reflète le fait que les salariés au-delà de 60 ans sont en meilleure santé que ceux qui sont moins âgés (3) [2]. En fait, en contrôlant d'autres variables, au-delà de 55 ans,

Graphique 1
Taux de temps partiel selon l'âge et le sexe en 2016



Lecture : en 2016, 32,2 % des femmes de 55 ans travaillent à temps partiel contre 7,4 % des hommes.

Champ : ensemble des salariés âgés de 30 à 64 ans ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs Dares.

le temps partiel pour raison de santé est plus fortement déterminé par la catégorie socioprofessionnelle et non plus par l'âge. Les ouvriers ont 5,6 fois de chances que les cadres de déclarer être à temps partiel pour des raisons de santé plutôt que de travailler à temps complet (tableau 3).

Tableau 2
Raisons du travail à temps partiel selon l'âge en 2016

	30-54 ans	50-54 ans	55-64 ans	Dont		Ensemble 30-64 ans
				55-59 ans	60-64 ans	
				En %		
Pas de possibilité de travailler davantage avec son emploi actuel	40,9	45,4	40,6	41,8	38,3	40,9
Exercer une autre activité professionnelle ou suivre des études ou une formation	5,1	5,1	4,8	5,2	4,0	5,1
Compléter d'autres revenus (retraite par exemple).....	0,7	1,0	4,4	1,6	10,0	1,6
Pour raison de santé	7,2	12,3	14,2	15,5	11,6	8,9
Pour s'occuper d'enfants ou d'une personne dépendante	32,8	10,8	5,4	5,8	4,4	26,1
Pour disposer de temps libre ou faire des travaux domestiques	8,5	18,0	20,7	21,0	20,2	11,5
Autres raisons personnelles ou familiales	4,4	7,5	9,9	9,1	11,6	6,0

Lecture : en 2016, 14,2 % des salariés à temps partiel de 55-64 ans déclarent être à temps partiel pour raison de santé.

Champ : ensemble des salariés à temps partiel (hors apprentis et contrats en alternance) âgés de 30 à 64 ans ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs Dares.

Tableau 3

Probabilité de travailler à temps partiel, pour des raisons de santé ou pour avoir du temps libre par rapport à un emploi à temps complet et d'avoir des horaires atypiques en 2016

	Travail à temps partiel				Horaires atypiques (au cours des 4 semaines qui précèdent l'enquête)		Horaires habituels semblables
	Etre à temps partiel	Raison de santé	Raison de santé	Temps libre	La nuit (minuit-5h)	Le dimanche	
Temps de travail							
Temps complet	-	-	-	-	Réf.	Réf.	Réf.
Temps partiel	-	-	-	-	0,65***	0,77***	ns
Sexe							
Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Femme	5,65***	3,40***	2,75***	6,92***	0,48***	0,73***	1,39***
Âge							
30-54 ans	Réf.	Réf.	-	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
55-64 ans	1,50***	2,01***	-	2,82***	0,78***	0,82***	1,14***
55-59 ans	-	-	Réf.	-	-	-	-
60-64 ans	-	-	ns	-	-	-	-
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Professions intermédiaires.....	1,56***	1,38***	2,51***	1,43***	0,57***	0,79**	1,83***
Employés	2,61***	2,46***	4,73***	1,59***	0,59***	1,58***	ns
Ouvriers.....	2,12***	2,44***	5,65***	0,80*	0,64***	ns	1,23*

Odds-ratio significatifs au seuil de : *** 1%, ** 5%, * 10%. NS : non significatif. Les *odds-ratio* sont issus d'une régression logistique dont les variables de contrôle sont : le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le temps de travail pour les horaires atypiques et les horaires habituels semblables (et la situation familiale, le diplôme, le secteur de l'employeur et la famille professionnelle (en 87 postes) dont les *odds-ratio* ne sont pas reportés dans le tableau).

Lecture : en 2016, toutes choses égales par ailleurs, les salariés de 55-64 ans ont 2 fois plus de chances de déclarer être à temps partiel pour des raisons de santé plutôt que d'être à temps complet que les salariés âgés de 30-54 ans.

Champ : salariés de 30 à 64 ans (hors apprentis et contrats en alternance à temps partiel) ; France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête Emploi 2016 ; calculs Dares.

Des temps partiels de courte durée

La durée habituelle hebdomadaire des 55-64 ans qui travaillent à temps partiel est de 22,1 heures en moyenne, soit 44 % de moins que celle de leurs homologues à temps complet (encadré 2). 42 % d'entre eux ont une quotité de temps partiel inférieure ou égale à un mi-temps (50 %). Des différences apparaissent selon la raison principale du temps partiel. Les seniors à temps partiel pour raison de santé travaillent en moyenne 20,7 heures par semaine et 58 % d'entre eux ont une quotité de temps partiel inférieure ou égale à un mi-temps; alors que ceux qui sont à temps partiel pour disposer de temps libre travaillent sensiblement plus (26,2 heures par semaine et 78 % ont une quotité supérieure à un mi-temps).

Quand ils sont à temps partiel, les 60-64 ans travaillent moins que les 55-59 ans; leur durée habituelle hebdomadaire est de 20,2 heures en moyenne et 51 % ont une quotité de temps partiel inférieure ou égale à un mi-temps (tableau 4). La durée habituelle hebdomadaire diminue progressivement à partir de 62 ans et passe en dessous de 20 heures.

À temps complet, une durée annuelle effective plus courte, sauf dans le secteur public

En 2016, à temps complet, les 55-64 ans déclarent une durée habituelle hebdomadaire de 39,4 heures, équivalente à celle des 30-54 ans. Leur

Encadré 1 - Principales caractéristiques des seniors en 2016

Dans cette étude, les personnes âgées de 55 à 64 ans sont qualifiées de « seniors ».

En 2016, d'après l'enquête Emploi de l'Insee, 54 % des 55-64 ans sont actifs: 50 % sont en emploi et 4 % sont au chômage. Le taux d'activité des seniors décline rapidement au-delà de 60 ans; s'il dépasse 40 % pour les 60-61 ans, il est proche de 20 % pour les 62-64 ans. Néanmoins, les taux d'activité des seniors se sont fortement accrus depuis les années 2000, via le recul des mesures de cessation d'activité à financement public (préretraites, dispenses de recherche d'emploi, retraites anticipées...) pour les 55-59 ans, et par les différentes réformes des retraites. Le taux de chômage des seniors est de 7 % [3].

Par ailleurs, en 2016, 54 % des salariés entre 55-64 ans (à l'exclusion de ceux qui perçoivent une retraite) sont des femmes et 46 % des hommes. Ils sont relativement moins qualifiés que la moyenne des salariés. Près de 60 % sont non-diplômés ou titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat et un peu plus de 25 % sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. 20 % des salariés de plus de 55 ans sont des cadres et 21 % des ouvriers. Les professions administratives, de l'enseignement, de la santé et des services aux particuliers sont parmi les plus exercées par les seniors. 70 % des plus de 55 ans travaillent dans le secteur privé.

Un peu moins de 70 % des seniors non-salariés sont des hommes et 37 % sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Environ 20 % sont agriculteurs, 21 % artisans, 23 % commerçants et assimilés et 15 % professions libérales (particulièrement dans le domaine médical).

Tableau 4
Durées du travail des salariés selon l'âge en 2016

En heures

	30-54 ans	55-64 ans	50-54 ans	Dont		Ensemble 30-64 ans	55-64 ans qui perçoivent une retraite
				55-59 ans	60-64 ans		
Ensemble des salariés							
Durée annuelle effective	1 584	1 482	1 568	1 505	1 417	1 564	1 099
Durée habituelle hebdomadaire	36,9	35,3	36,6	35,8	34,2	36,6	26,4
Salariés à temps complet							
Durée annuelle effective	1 698	1 654	1 701	1 655	1 652	1 690	1 739
Durée habituelle hebdomadaire	39,4	39,4	39,5	39,2	39,8	39,4	40,0
Secteur public							
Durée annuelle effective	1 573	1 572	1 601	1 565	1 591	1 573	-
Durée habituelle hebdomadaire	38,9	38,9	39,1	38,7	39,6	38,9	-
Secteur privé							
Durée annuelle effective	1 734	1 688	1 733	1 687	1 688	1 726	-
Durée habituelle hebdomadaire	39,5	39,6	39,7	39,4	40,0	39,6	-
Salariés à temps partiel							
Durée annuelle effective	1 034	921	983	957	848	1 007	709
Durée habituelle hebdomadaire	24,7	22,1	23,4	23,0	20,2	24,0	16,9
Quotité du travail à temps partiel (en %)							
Moins d'un mi-temps/mi-temps	30,8	41,8	36,5	37,4	50,6	33,5	-
Entre 50 % et 80 %	27,9	29,8	29,7	30,5	28,2	28,3	-
80 % et plus	41,4	28,4	33,8	32,0	21,2	38,2	-

Lecture : en 2016, la durée annuelle effective des salariés à temps complet de 55-64 ans est de 1 654 heures en moyenne. 41,8 % des salariés à temps partiel de 55-64 ans ont une quotité inférieure ou égale à un mi-temps (50 %).

Champ : ensemble des salariés âgés de 30 à 64 ans (hors apprentis et contrats en alternance à temps partiel) ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs Dares.

durée annuelle effective de travail atteint, elle, 1 654 heures en moyenne, soit moins que les 30-54 ans qui travaillent 1 698 heures par an (tableau 4, encadré 2) (4).

À temps complet, chez les seniors, comme chez les autres salariés, les cadres constituent la catégorie socioprofessionnelle où les durées du travail sont les plus longues : 43,5 heures pour la durée habituelle hebdomadaire et 1 841 heures pour la durée annuelle effective, en moyenne (tableau 5a).

Or, à partir de 60 ans, les cadres sont relativement plus représentés parmi les salariés à temps complet. Dans le secteur public (5), les cadres de 55-64

ans déclarent même travailler davantage que leurs homologues plus jeunes (tableau 5b). Ainsi, du fait de cette déformation de la structure des qualifications, la durée annuelle effective des 60-64 ans est un peu plus élevée que celles des plus jeunes (1 591 heures en moyenne, contre 1 565 heures pour les 55-59 ans et 1 573 heures pour les 30-54 ans) (tableau 4). Dans le secteur privé, les cadres sont également surreprésentés parmi les seniors, mais ceux-ci déclarent une durée annuelle effective plus faible que les cadres de 30-54 ans. La durée annuelle effective des seniors à temps complet est ainsi plus faible que celle des autres salariés du secteur privé (1 688 heures contre 1 734 heures).

Encadré 2 - Source, champ et définitions des durées du travail

Source :

L'enquête Emploi de l'Insee est réalisée auprès d'un échantillon de ménages. Sa collecte s'effectue tout au long de l'année (en continu toutes les semaines de chaque trimestre) depuis 2003. En 2013, le questionnaire de l'enquête a été rénové, notamment pour se conformer à certains objectifs européens – l'enquête Emploi constituant le volet français de l'enquête Force de travail (Labor Force Survey), coordonnée au niveau européen par Eurostat. Elle permet la mesure de la durée habituelle hebdomadaire et de la durée annuelle effective de travail des actifs en emploi. Elle fournit également des informations sur l'emploi à temps partiel.

Champ :

Le champ de l'étude est circonscrit, pour la plupart des résultats, aux salariés âgés de 30 à 64 ans, permettant ainsi des comparaisons entre les seniors (55-64 ans) assez proches de leur fin de carrière et les âges intermédiaires (30-54 ans), tranche d'âge correspondant aux années de forte présence sur le marché du travail ; l'âge est divisé en tranches quinquennales pour les seniors.

Définitions des durées du travail :

L'étude de la durée du travail des seniors s'articule principalement autour de :

- la durée habituelle hebdomadaire du travail : elle s'applique à une semaine normale sans évènement exceptionnel (jour férié, congé...); elle inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles », effectuées à titre individuel.
- la durée annuelle effective : elle se calcule en France à partir de l'enquête Emploi de l'Insee et inclut toutes les heures travaillées dans l'emploi principal lors d'une semaine de référence, y compris les heures supplémentaires rémunérées ou non et exclut les heures non travaillées pour cause de congés annuels, jours fériés, maladie, accidents, maternité, paternité, chômage partiel, formation, grève [4].

Tableau 5a
Durées du travail des salariés à temps complet selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle en 2016

En heures

	30-54 ans	55-64 ans	50-54 ans	Dont		Ensemble 30-64 ans
				55-59 ans	60-64 ans	
Cadres et professions intellectuelles supérieures						
Durée annuelle effective	1 861	1 841	1 909	1 844	1 834	1 857
Durée habituelle hebdomadaire	43,3	43,5	44,0	43,5	43,4	43,3
Professions intermédiaires						
Durée annuelle effective	1 643	1 580	1 638	1 602	1 541	1 634
Durée habituelle hebdomadaire	38,7	38,3	38,9	38,2	38,3	38,6
Employés						
Durée annuelle effective	1 650	1 601	1 663	1 601	1 612	1 641
Durée habituelle hebdomadaire	38,3	38,3	38,2	38,0	38,9	38,3
Ouvriers						
Durée annuelle effective	1 667	1 601	38	1 607	1 585	1 656
Durée habituelle hebdomadaire	37,9	37,7	37,7	37,8	37,8	37,9

Lecture : en 2016, la durée annuelle effective des cadres à temps complet de 55-64 ans est de 1 841 heures en moyenne.

Champ : ensemble des salariés à temps complet âgés de 30 à 64 ans ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs Dares.

Tableau 5b
Durées du travail des cadres et des non-cadres à temps complet selon l'âge et le secteur d'activité en 2016

En heures

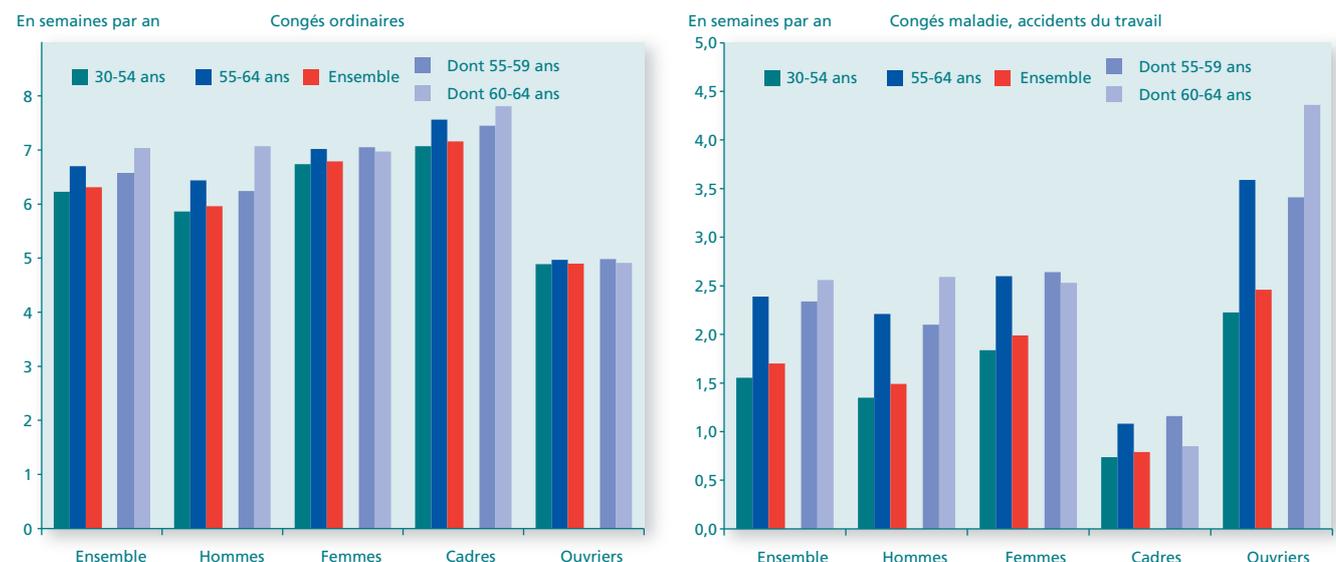
	Secteur public		Secteur privé	
	30-54 ans	55-64 ans	30-54 ans	55-64 ans
Cadres et professions intellectuelles supérieures				
Durée annuelle effective	1 632	1 695	1 931	1 905
Durée habituelle hebdomadaire	40,5	41,8	44,1	44,2
Non-cadres				
Durée annuelle effective	1 556	1 538	1 681	1 614
Durée habituelle hebdomadaire	38,5	38,1	38,3	38,1

Lecture : en 2016, la durée annuelle des cadres à temps complet âgés de 55-64 ans est de 1 695 heures en moyenne dans le secteur public.

Champ : ensemble des salariés à temps complet âgés de 30 à 64 ans ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs Dares.

Graphique 2
Congés ordinaires et congés maladie, accidents du travail selon l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle des salariés à temps complet en 2016



Lecture : en 2016, les 55-64 ans à temps complet connaissent des périodes de congés maladie, accidents du travail de 2,4 semaines sur l'année.

Champ : ensemble des salariés à temps complet âgés de 30 à 64 ans ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 ; calculs Dares.

Tableau 6
Horaires atypiques et organisation des horaires selon l'âge en 2016

En %

	30-54 ans	50-54 ans	55-64 ans	Dont		Ensemble 30-64 ans
				55-59 ans	60-64 ans	
Au cours des 4 semaines qui précèdent l'enquête :						
Domicile (hors lieu de travail)	15,0	13,3	12,2	11,7	13,7	14,5
Soir (20h-minuit)	25,3	21,6	17,4	17,7	16,9	24,0
Nuit (minuit-5h).....	10,1	8,7	6,5	6,7	6,0	9,5
Samedi	34,4	31,6	28,0	27,9	28,4	33,3
Dimanche.....	19,0	17,0	14,7	14,4	15,5	18,4
Horaires habituels hebdomadaires :						
A peu près semblables d'une semaine sur l'autre.....	74,8	76,5	77,9	77,5	78,8	75,4
Alternés (2x8, 3x8, équipe).....	6,9	6,4	5,5	6,0	3,9	6,7
Variables d'une semaine sur l'autre	18,0	16,8	16,3	16,1	16,7	17,6

Lecture : en 2016, 14,7 % des 55-64 ans ont travaillé au moins un dimanche au cours des quatre semaines qui précèdent l'enquête.

Champ : salariés âgés de 30 à 64 ans ; France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête Emploi 2016 ; calculs Dares.

Davantage de congés maladie cumulés sur l'année

La prise de congés ordinaires et de congés maladie ou accidents du travail sont deux facteurs de variabilité de la durée annuelle effective [4]. Les seniors connaissent des périodes de congés ordinaires plus longues que les plus jeunes. Au sein du secteur privé comme du public, les salariés déclarent autant de semaines de congés ordinaires, qu'ils aient plus ou moins de 55 ans.

En revanche, les 55-64 ans cumulent une semaine supplémentaire de congés maladie (2,4 semaines sur l'année contre 1,5 pour les 30-54 ans). Le taux d'absentéisme pour des raisons de santé, légèrement plus élevé au-delà de 55 ans (4 % contre 3,5 % pour les 30-54 ans) laisse également apparaître la dégradation de l'état de santé avec l'âge [2].

Comme chez les plus jeunes, les femmes de 55 ans et plus connaissent des périodes de congés ordinaires et de congés maladie ou accidents du travail sensiblement plus longues que celles des hommes (respectivement 7,1 semaines et 2,6 semaines sur l'année). Par ailleurs, les plus longues périodes de congés maladie ou accidents du travail des ouvriers seniors (3,4 semaines sur l'année contre 1 pour les cadres des mêmes âges) manifestent probablement les effets en fin de carrière de la pénibilité de leur profession (graphique 2).

Des horaires moins atypiques et plus réguliers

Dans l'organisation de leur travail, les 55-64 ans sont les moins soumis aux horaires atypiques. Sur une période d'observation de quatre semaines, ils travaillent plus le samedi (28 %), que le soir (17 %) et le dimanche (15 %), et moins la nuit (6 %) (6). Parmi les professions qui permettent d'assurer la continuité de la vie sociale, la permanence des services de soins et la sécurité des personnes, et qui sont les plus concernées par les horaires atypiques, pour toutes les classes d'âge, les seniors occupent le plus celles de l'enseignement, de la santé et de l'aide à domicile. Les 55-59 ans et les 60-64 ans se différencient principalement pour le travail à do-

micile (hors lieu de travail), plus fréquent chez les plus âgés et pour le travail de nuit, a contrario plus rare (tableau 6). Toutes choses égales par ailleurs, les seniors demeurent moins soumis que les 30-54 ans aux horaires atypiques (tableau 3).

Par ailleurs, les 55-64 ans ont également des horaires plus réguliers que les 30-54 ans. 78 % ont des horaires à peu près semblables d'une semaine sur l'autre. Les 55-59 ans et les 60-64 ans se distinguent entre eux pour les horaires alternés, plus fréquents chez les premiers (6 % contre 4 %) (tableaux 3 et 6).

La fin de la vie professionnelle semble passer par un recours accru au temps partiel au-delà de 55 ans, pour des raisons personnelles et domestiques et pour des raisons de santé. Ce recours accru fait notamment apparaître une potentielle dégradation de l'état de santé avec l'avancée en âge. Celle-ci peut expliquer également la plus courte durée annuelle effective des 55-64 ans, du fait des congés maladie ou d'accidents du travail. Cependant, ces écarts entre les seniors et les autres salariés sont à nuancer. En effet, les seniors salariés et non-salariés représentent 20 % des actifs en emploi et contribuent à 19,4 % du volume d'heures travaillées en 2016. La durée du travail s'infléchit surtout pour la tranche des 60-64 ans, et plus particulièrement chez les salariés.

Claire Létroublon (Dares).

Encadré 3 - Les seniors qui perçoivent une retraite

Les 55-64 ans qui perçoivent une retraite sont exclus du champ de l'étude de façon à mieux étudier la durée du travail à l'approche du passage à la retraite, sans confusion avec les situations où une activité rémunérée est reprise ou maintenue en complément du bénéfice d'une pension. D'après l'enquête Emploi, les retraités ayant un emploi représentent 4 % des salariés de 55 à 64 ans, 2 % parmi les temps complet et 11 % parmi les temps partiel.

Dans l'intitulé de la raison principale justifiant le temps partiel « compléter d'autres revenus (retraite par exemple) », la retraite ne peut pas être clairement distinguée (tableau 2). Néanmoins, en croisant cette raison avec la perception d'une pension de retraite, 83 % des 55-64 ans qui déclarent être à temps partiel pour « compléter d'autres revenus (retraite par exemple) » perçoivent une retraite (57 % des 55-59 ans et 89 % des 60-64 ans) et ont les durées du travail les plus courtes : 709 heures pour la durée annuelle effective et 16,9 heures pour la durée habituelle hebdomadaire, en moyenne (tableau 4).

Pour en savoir plus

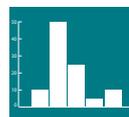
[1] Pak M. (2013), « Le temps partiel en 2011 : des profils et des conditions d'emploi très contrastés selon que le temps partiel est « choisi » ou « subi » », *Dares Analyses*, n° 05, janvier.

[2] Inan C. (2013), « Les absences au travail des salariés pour raisons de santé : un rôle important des conditions de travail », *Dares Analyses*, n° 09, février.

[3] Minni C. (2016), « Emploi et chômage des seniors en 2015. », *Dares Résultats*, n° 73, décembre (données mises à jour).

[4] Pak M. et Zilberman S. (2013), « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses*, n° 47, juillet.

Données des graphiques et tableaux
accessibles au format excel



DARES RÉSULTATS est édité par le ministère du travail.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr>
(Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)
Directrice de la publication : **Selma Mafhouz**
Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**
Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Thomas Cayet**
Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**
Conception graphique et impression : ministère du travail.
Réponse à la demande :
dares.communication@travail.gouv.fr
Abonnement aux avis de parution de la Dares
(<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>)
Dépôt légal : à parution.
Numéro de commission paritaire : 3124 AD.
ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.